

Hausse du prix des énergies, inflation galopante, mobilisation contre la réforme des retraites : la question sociale est de nouveau à l'ordre du jour. Est-il encore possible aujourd'hui de travailler et de vivre dignement après une vie de labeur ? De se nourrir, de se soigner et de se chauffer ? Après des années de privatisations et de dérégulations qui ont vu croître à la fois les inégalités et les dividendes des actionnaires... Ce qui s'exprime depuis quelques semaines, c'est bien la volonté d'être protégé face aux ravages de la crise, c'est la nécessité d'un nouveau pacte commun, le besoin vital de ces services publics qui constituent le garant de l'égalité entre les citoyens.

Les temps sont difficiles pour vous comme pour nos collectivités mais la municipalité est plus que jamais à vos côtés. Nous poursuivons la réalisation des engagements que nous avons pris : avec le réseau de chaleur, avec le crématorium, avec notre potager municipal qui se développe lui-aussi pour offrir le meilleur aux enfants de nos écoles.

Nous construisons sans relâche cet avenir auquel vous avez droit, en soutenant notamment la richesse de notre monde associatif. Et il faut saluer les efforts qui ont été réalisés pour nous permettre de faire face à la hausse des prix du gaz et de l'électricité. Cela démontre que c'est ensemble et que ce n'est d'ailleurs qu'ensemble que nous pourrions traverser les épreuves du temps et faire entendre au sommet de l'État que d'autres choix sont nécessaires et qu'il doit les rendre possibles.

- Pierre Allard -

» TRIBUNE «

Connaissez-vous les sentinelles de la nature ?

France Nature Environnement (FNE) a mis en place un dispositif de recensement des atteintes et des initiatives favorables à l'environnement, nommé « sentinelles de la nature ».

Chacun d'entre nous peut faire un signalement à partir du site internet créé à cet effet : <https://sentinellesdelanature.fr>

Chaque signalement est examiné par un référent régional qui décide de la meilleure manière de le traiter. L'identité du déclarant n'est jamais rendue publique.

Ce projet poursuit trois objectifs :

1. Dynamiser la sensibilisation et la mobilisation sur les enjeux environnementaux en ouvrant à tous la participation à la veille écologique, en encourageant les synergies entre acteurs du territoire (citoyens, associations, structures privées, collectivités...) et en informant sur la réglementation ;

2. Améliorer la prévention et la lutte contre les atteintes portées à la nature en disposant de signalements précis et rapides, et en proposant des pistes d'action ;

3. Favoriser le développement d'initiatives en faveur de l'environnement en valorisant les solutions innovantes.

Cet outil prend la forme d'une carte interactive. Nous vous invitons à prendre connaissance des signalements faits dans notre secteur et à alimenter à votre tour cette carte : tous concernés, tous acteurs !

Pour nous contacter : [energie-citoyenne@laposte.net](mailto:energie-citoyenne@laposte.net) ou 06.46.66.24.97

Site internet : [www.energie-citoyenne-saint-junien.fr](http://www.energie-citoyenne-saint-junien.fr)

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

# ILS VIENNENT À VOTRE RENCONTRE

## Recensement

Comme chaque année, Saint-Junien réalise le recensement d'une partie de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et tenter d'y répondre. 8% des logements et des habitants seront donc recensés jusqu'au 25 février.

Si vous faites partie des personnes recensées cette année, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira ensuite une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et de comptabiliser la population officielle de chaque commune, un élément essentiel pour le

calcul des dotations que verse l'État. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âges, professions, moyens de transport utilisés, logements...

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous et également plus économique pour la commune. Imprimer moins de formulaires est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, un questionnaire papier pourra vous être remis par les agents recenseurs : Florence Brissaud, Julie Lagarde et Laurent Duval. Pour cela, contactez le service recensement - Centre administratif - Place Auguste Roche - 3<sup>e</sup> étage - 05 55 43 06 94 - [recensement@saint-junien.fr](mailto:recensement@saint-junien.fr)



» AGENDA «

**Jusqu'au 18 février** : L'Etoile du Nord.

10<sup>e</sup> quinzaine du cinéma nordique - Ciné-Bourse et Mégisserie - Programme sur [la-megisserie.fr](http://la-megisserie.fr)

**Du lundi 6 au samedi 25 février** : Collecte de pneus. Horaires d'ouverture de la déchetterie. Plus de renseignements au 05 55 12 12 87.

**Du vendredi 10 au dimanche 19** : Exposition de l'association Dessin & Couleur. Halle aux Grains - Tous les jours de 11h à 18h30 - Vernissage le samedi 11 à 11h30.

**Vendredi 10 février** : Loto du Lions Club. Salle des fêtes - 20h30

**Vendredi 10 février** : Sur un air d'accordéon. La Parenthèse de la Glane - 15h. Après-midi convivial autour de chansons populaires et valse mûsettes : Bourvil, Piaf, Aznavour, etc.

**Dimanche 12 février** : Bourse aux vélos et matériels organisée par l'ASSJ Cyclo. Salle des congrès - De 9h à 17h. Renseignements et réservations au

06 98 33 32 13.

**Samedi 18 février** : Taille des arbres Fruitiers par Les amis des fleurs. Champ de foire - De 13h45 à 17h00.

**Du mardi 21 février au samedi 4 mars** : Exposition d'œuvres en argile réalisées par des élèves de l'atelier de modelage de Diane Poitras. Halle aux Grains - les mardis, mercredis et jeudis de 14h à 18h30 ; les vendredis et samedis de 10h à 18h30.

**Lundi 27 février** : Don du sang. Salle Amédée-Burbaud - De 15h à 19h. Rendez-vous sur [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

**Mercredi 1<sup>er</sup> mars** : La petite histoire. Médiathèque - 16h30. La petite histoire, c'est 30 minutes de lectures piochées au gré des envies des bibliothécaires.

**Jeudi 2 mars** : Les saisons du doc numéro 1. Ciné-bourse - 10h.

**Samedi 4 mars** : Vide grenier de la SPA. Salle Amédée-Burbaud.

# LE P'TIT BONJOUR



## Un repas solidaire pour les fêtes

Pour la deuxième année, le centre communal d'action sociale a organisé un repas solidaire destiné aux personnes isolées. Le repas s'est déroulé à la salle des fêtes le 26 décembre dernier de 12h à 18h avec l'aide des bénévoles du Secours populaire et du Secours catholique. Une vingtaine de convives étaient présents dans une ambiance particulièrement chaleureuse. Comme le résume le président du CCAS, Christophe Wacheux : « Dans la période actuelle, nous voulons plus que jamais lutter contre l'isolement et cela passe aussi par ces moments de convivialité. C'est pour cette raison que nous avons décidé de pérenniser ce repas et de l'organiser désormais chaque année. »

# LE CHÂTELARD FAIT LA JOIE DES ENFANTS

## Accueil de loisirs

Depuis 2021, l'accueil de loisirs du Châtelard connaît une fréquentation exceptionnelle aussi bien les mercredis après-midi (avec une moyenne qui est passée de 70 enfants à 87) que pendant les vacances scolaires, ce qui témoigne de sa vitalité.

Rappelons que la structure, implantée dans le cadre naturel d'un ancien manoir entouré d'une plaine de jeux et du site Corot sur les bords de la Glane, est ouverte à tous les enfants de 3 à 15 ans révolus.

Avec l'aide financière de la Caisse d'allocations familiales, de nombreux travaux ont été réalisés sur le site comme la réfection de la toiture du bâtiment dédié aux enfants de maternelle (subventionnée à 80%) et, pour cette année, la création d'un préau qui bénéficiera du même ni-

veau de financement. Au fil des années, les salles ont également été refaites et, grâce au chantier d'insertion de l'association Aléas, le mur extérieur a retrouvé son lustre d'antan. Pour assumer les impératifs environnementaux que se fixe la commune et pour lutter contre les conséquences du réchauffement climatique, une réflexion est menée concernant la végétalisation de la cour.

L'équipe d'animation prépare actuellement les vacances de février sur un thème prometteur : *Le temps s'est arrêté...* Différentes journées thématiques seront proposées sur les Vikings, l'époque médiévale, les années 70 ou autour du steampunk. Des partenariats sont également prévus avec le Ciné-Bourse



## Sommaire

- Focus sur l'accueil de loisirs
- Une deuxième abeille pour la ville
- L'heure du recensement

## Devenir animateur

C'est un phénomène national auquel sont confrontées toutes les structures d'accueil et si, jusqu'à présent, Saint-Junien est encore préservée, la pénurie d'animateurs et d'animatrices commence à prendre de l'ampleur.

Si vous souhaitez postuler un emploi saisonnier, le mieux est de ne pas attendre.

Pour cela, il suffit d'envoyer un CV et une lettre de motivation à : Monsieur le maire, 2 place Auguste-Roche, 87 200 Saint-Junien.

Pour toute information, vous pouvez contacter l'accueil de loisirs au 05 55 02 10 21 ou au 06 76 84 42 21, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ([lechatelard@saint-junien.fr](mailto:lechatelard@saint-junien.fr)).



# UNE DEUXIÈME ABEILLE POUR LA COMMUNE

Environnement

L'union nationale de l'apiculture française vient de décerner à Saint-Junien une *deuxième abeille* dans le cadre du label national APicité. Cette distinction vient saluer la « démarche remarquable » de la commune pour la défense des abeilles et de l'apiculture, comme l'explique Noël Laurencier, conseiller municipal délégué en charge du rucher municipal : « C'est une réelle satisfaction pour nous de voir ainsi récompensé le travail que nous effectuons. C'est aussi un encouragement à poursuivre nos efforts ».

Pour cette année, la récolte de miel s'élève à 43,4 kg. Le miel a été mis en pots de 250 gr et 45 gr qui ont été distribués aux élus (Conseil municipal d'enfants compris), aux services municipaux, aux nouveaux arrivants et lors de la dernière édition du Téléthon.

La lutte contre le frelon asiatique constitue également une priorité de la municipalité. Dans ce domaine, il convient de noter que 21 habitants de Saint-Junien ont fait une demande d'aide communale environnementale aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques. Le taux d'attribution de cette aide s'élève à 50% du coût dans la limite de 40€ pour une intervention simple et de 75€ pour une intervention nécessitant des moyens plus importants.

Pour l'année qui vient, il est envisagé de mettre en place une ruche au potager municipal sur l'île de Chaillac. A l'heure actuelle, 2 classes d'IME et 1 classe de l'école République ont déjà manifesté leur intérêt pour découvrir l'apiculture.



## VITE DIT

### Sécurisation du mur de la place Lacôte



Depuis plusieurs années, des mesures sont effectuées régulièrement par les services techniques municipaux afin de contrôler d'éventuels mouvements du mur de la place Lacôte. Les dernières mesures réalisées cet été confirment une accélération de son inclinaison. Les services techniques ont donc préconisé d'interdire l'accès au trottoir qui longe le mur. Une signalétique a été mise en place afin de matérialiser ce périmètre de sécurité.

### Élections

Suite aux derniers scrutins électoraux, le service des élections a enregistré des retours de courriers dus à des changements d'adresse à l'intérieur de la commune. En matière électorale, les changements

d'adresse ne sont pas automatiques. Il faut signaler tout déménagement au service électoral au moyen d'un justificatif de domicile (indiquer son changement au bureau de vote le jour du scrutin n'est donc pas suffisant).

En cas de doute sur votre adresse électorale ou celle de votre bureau de vote, vous pouvez contacter le service des élections au 05 55 43 06 95 ou [elections@saint-junien.fr](mailto:elections@saint-junien.fr)

### Le Liberbus baisse ses tarifs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Liberbus a baissé ses tarifs qui sont passés de 2 euros à 1 euro. La carte actuelle est toujours valable. Son prix reste fixé à 20 euros mais elle permet désormais d'effectuer 20 allers-retours au lieu de 10. Renseignements au CCAS au 05 55 43 06 82.

### Concours de poésie

Le jury du 37<sup>e</sup> concours de poésie de la Ville de Saint-Junien a rendu son verdict et a désigné ses lauréats. Il s'agit de Dominique Simonet pour son texte *Aigle ou poète* dans la catégorie « Poésie d'improvisation » ; de Véronique Pédréro pour *Femmes de révolte* dans la catégorie « Poésie libre » et d'Elizabeth Robin pour *A l'espoir de demain* dans la catégorie « Poésie classique ».

### L'IFAS ouvre ses portes

L'Institut de formation des aides soignants (IFAS) de Saint-Junien organise sa journée portes ouvertes le 8 mars prochain, rue Chaubriand, de 9h à 16h.

Chaque année, l'institut forme, sur 11 mois alternant stages et cours théoriques, une promotion de 50 étudiants.

Les sélections pour la rentrée prochaine vont se tenir dans le courant du mois de février.

Plus de renseignements au 05 55 43 54 55 ou [ecoleas@ch-stjunien.fr](mailto:ecoleas@ch-stjunien.fr)

# LE CRÉMATORIUM : UN PROJET STRUCTURANT

Action municipale

C'est au mois de mai 2021 que le conseil municipal a décidé la création d'un crématorium à Saint-Junien. L'évolution des pratiques funéraires va en effet conduire à une forte augmentation des crémations dans les années à venir. Avec cette réalisation, la municipalité souhaite permettre à la population de pouvoir accompagner dignement ses défunts au sein d'un équipement de proximité et d'éviter ainsi les déplacements contraignants vers les crématoriums alentours. Outre cet équipement, le projet inclut la réalisation d'un parking destiné aux usagers et aux personnels de l'exploitant.

### L'opération coûtera 2 084 000 euros à la charge du concessionnaire

Pour que le nouveau crématorium soit à la fois bien desservi par la route et situé dans une zone à l'environnement préservé et donc adaptée au recueillement, son implantation se fera au Nord de la commune, au sein de la zone de Boisse sur un terrain d'environ 4 000 m<sup>2</sup> dont 650 m<sup>2</sup> de surface bâtie. La municipalité, propriétaire du terrain a fait le choix de recourir à une délégation de service public pour la construction et pour l'exploitation de l'équipement dans une délibération prise en conseil municipal le 27 mai dernier. Parmi les différentes entreprises candidates, c'est le groupement *OGF/Elysio Invest* qui a

été retenu. Le coût de l'opération est estimé à 2 084 000 euros. Il comprend la conception et la construction du crématorium et de ses équipements, la voirie, les réseaux divers et le parking, le financement de l'ensemble des études et travaux nécessaires à ces réalisations, l'entretien et la maintenance de l'ensemble et, bien entendu, l'exploitation du service. A compter de la signature du contrat qui devrait intervenir dans les plus brefs délais, une période d'un an sera nécessaire pour mener les différentes études environnementales et réaliser les démarches préalables aux travaux. Les travaux en eux-mêmes devraient durer 15 mois.

D'après les documents prévisionnels, le crématorium devrait être ouvert au public six jours sur sept, du lundi au samedi de 9h à 17h30 en continu (hors jours fériés). Il proposera 5 créneaux journaliers pour les cérémonies et les crémations. Toutefois, l'équipement sera fermé le lundi tant que le seuil de 450 crémations par an ne sera pas atteint.

Sur ces plages horaires, le personnel du crématorium assurera l'accueil téléphonique et physique des familles et des opérateurs funéraires. En dehors de ces temps, une astreinte téléphonique sera mise en place et sera assurée soit par le personnel du crématorium, soit par une astreinte nationale centralisée (joignable 7 jours sur 7 et 24h sur 24). Il est prévu de fait qu'aucun appel ne reste sans réponse.

De plus, le planning de crémation sera accessible en ligne, ce qui permettra d'assurer le respect de la neutralité vis-à-vis des opérateurs funéraires. Ces derniers auront accès à un outil intranet/extranet dénommé « Hommage » afin d'avoir une visibilité sur le planning et de pouvoir effectuer une réservation

en toute transparence.

Une fois la réservation effectuée, le personnel du crématorium prendra contact avec la famille, avec l'accord de l'opérateur funéraire, pour organiser la cérémonie souhaitée par la famille parmi les différentes prestations proposées.

### Tout sera fait pour faciliter le recueillement des familles et de leurs proches

Ce contact, téléphonique ou en présentiel sur site selon le besoin de la famille, permettra d'échanger pour présenter le déroulement d'une cérémonie au crématorium et connaître les attentes et/ou besoins des familles : nombre d'invités, textes et musiques, intervention d'un représentant culturel, prises de parole, organisation éventuelle de la convivialité si l'option est retenue.

Le projet prévoit également l'aménagement d'un jardin du souvenir. Cet espace cinéraire permettra la dispersion des cendres pour les familles qui en feront le choix.

Comme on le voit, le travail s'effectue sérieusement et c'est avec sérénité que le crématorium de Saint-Junien est en train de voir le jour.

